

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 414

25 février 2010

SOMMAIRE

21st Century Investment Finance S.A. ...	19846	Laridel Participations S.A.	19841
AMB Le Grand Roissy Holding 3 S.à r.l. ..	19834	Lieber Holz-Haus S.à r.l.	19831
AMB Villebon Holding S.à r.l.	19869	LIFE O ² S.A.	19851
American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l.	19867	Lux-World PC s.à r.l.	19847
Batibel S.à r.l.	19831	Makana S.A.	19867
B & B Venture S.A.	19859	Mid Hellas S.A.	19832
Bips FTSE 250	19828	M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A. ..	19828
Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l.	19850	M.O. Reinsurance S.A.	19859
C.B. Lux S.A.	19833	Oriental Arts and Crafts S.à r.l.	19855
CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR ...	19862	PIN Direct AG	19845
Cofis Luxembourg S.A.	19841	PIN Logistics AG	19848
Compagnie Luxembourgeoise de Chau- dronnerie et de Tuyauterie, en abrégé CLCT S.A.	19826	Schiffahrts Gesellschaft Reederei Ham- burg S.A.	19872
Cura/GGP Investment Corporation	19844	Smile Invest S.A.	19849
Daemmerung Finance S.A.	19856	Sonae Re, S.A.	19857
D.B. Zwirn Lux S.à.r.l.	19860	Stelarlux Capital	19848
Erasmus Investments S.à r.l.	19842	Transcom WorldWide S.A.	19831
Freemind Holding S.A.	19847	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	19834
Grid Architectes S.à.r.l.	19833	Urka S.A.	19833
Hold the Balance Luxembourg S.à r.l.	19857	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	19863
IAM Luxembourg S.A.	19845	Wert FRT S.à r.l.	19866
Indian Investment Company	19866	Wert ITI S.à r.l.	19869
Ines Properties S.à r.l.	19827	Wert OPT S.à r.l.	19862
Jani S.A.	19844	White Project Development S.A.	19826
Kei S.A.	19844	Xevin Investments S.à r.l.	19850
La Financière de l'Avenir S.A.	19846	Zougor Management S.à r.l.	19848

Compagnie Luxembourgeoise de Chaudronnerie et de Tuyauterie, en abrégé CLCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 60.507.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2007

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 27 juin 2007 à 11.00 heures, que:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur:

- Monsieur Lorenzo Pittarello, technicien, demeurant 73, rue Henri Dunant, F-57970 Yutz

En contre partie, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Loïc Le Bail, administrateur de société, né le 21/06/1984 à Thionville, demeurant 13, rue du Général Castelnau, F-57100 Thionville

en qualité de nouveau administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour une durée de cinq ans, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

D'autre part, l'Assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Luigi Cianfaglione, gérant technique, né le 11/09/1954 à Pratola-Peligna (Italie), demeurant 8, rue des Che-nevières, Beuvange sous Saint Michel, F-57100 Thionville;

- Monsieur Eric Le Bail, gérant technique, né le 08/07/1961 à Hayange, demeurant 25, rue des Ducs de Bar, F-57290 Fameck;

sont arrivés à leur terme en 2006, décide de les renouveler rétroactivement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

De même, l'assemblée constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Eric Le Bail, gérant technique, né le 08/07/1961 à Hayange, demeurant 25, rue des Ducs de Bar, F-57290 Fameck;

est arrivée à échéance en 2006, décide de le renouveler rétroactivement dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'en 2012.

D'autre part, le mandat de

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration en 2006, l'assemblée générale décide de le renouveler rétroactivement pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2010018853/35.

(100013588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

White Project Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.
R.C.S. Luxembourg B 144.207.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt et unième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

La société anonyme "WHITE MANAGEMENT S.A.", avec siège social à L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143403, ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Grégory Cavalier, ingénieur, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique).

Lequel comparant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société WHITE PROJECT DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser, RCS Luxembourg numéro B 144207, a été constituée suivant acte reçu par le Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 315 du 12 février 2009 (la "Société").

2- que les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 8 septembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1974 du 9 octobre 2009.

3- que le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) divisé en 330 (trois cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

4- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société Monsieur Grégory Cavelier, ingénieur, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre, 50, rue de Marche (Belgique).

5- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

6- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

7- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

8- que l'associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation FISCOGES S. à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128 route d'Arlon, RCS Luxembourg B numéro 61071, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

9- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à FISCOGES S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

10- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société WHITE PROJECT DEVELOPMENT S.A. a définitivement cessé d'exister.

11- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

12- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société: L-3501 Dudelange, 40, rue Aloyse Kayser.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Grégory Cavelier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2009. LAC/2009/ 56350. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010017206/60.

(100011108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Ines Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.074.

—
AUSZUG

Aus der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, verlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010017753/16.

(100012526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Bips FTSE 250, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.629.

Extract of the resolutions taken by the way of circular letter dated August 8th, 2009

- The Board acknowledges the resignation of Mr. Benjamin Alfred Meyer as director of the Company effective as of 6 June 2009.

- The Board appoints, in replacement of Mr Benjamin Alfred Meyer, Mr Pierre Joubert with effect as of 6 June 2009 (professionally residing in Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / South Africa).

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par voie de circulaire et datées au 8 août 2009

- Le conseil reconnaît la démission de M. Benjamin Alfred Meyer comme administrateur de la société avec effet au 6 juin 2009.

- Le Conseil nomme M. Pierre Joubert (résidant professionnellement a: Merchant Place, Cnr Fredman & Rivonia, 1 - 2196 Sandton / Afrique du Sud) avec effet au 6 juin 2009 en remplacement de M. Benjamin Alfred Meyer.

POUR BIPS FTSE 250

Signatures

Référence de publication: 2010018352/20.

(100012916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

M.M. Warburg Bank Luxembourg, M.M. Warburg & CO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 10.700.

Im Jahre zweitausendneun, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg

versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. in Abkürzung M.M. WARBURG BANK LUXEMBOURG mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, place François-Joseph Dargent,,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Robert ELTER mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg am 15. Februar 1973, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 67 vom 18. April 1973,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 10.700.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Dr David LOHMANN, Administrateur-délégué der M.M. WARBURG BANK LUXEMBOURG berufsansässig in L-1413 Luxembourg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herrn Rüdiger TEPKE, Direktor, berufsansässig in L-1413 Luxembourg.

Die Versammlung wählte zu Stimmentzählern Herrn Stefan KLOCKMANN, Fondé de Pouvoir, berufsansässig in L-1413 Luxembourg und Dame Frau Inge EHRLES-MEIRER, Fondé de Pouvoir, berufsansässig in L-1413 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft "M.M. WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A." in Abkürzung M.M. WARBURG BANK LUXEMBOURG sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmentzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die 50.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Begrüßung und Festlegung der Regularien.

2. Niederlegung der Ämter der jetzigen Mitglieder des Verwaltungsrats.

3. Wahl der Mitglieder des Aufsichtsrats gem. Artikel 14 der zu ändernden Satzung der Gesellschaft.

4. Beschlussfassung über die vom Verwaltungsrat vorgeschlagene Änderung der Satzung zur Einführung einer dualistischen Kontrollstruktur der Gesellschaft.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt die Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder, des geschäftsführenden Mitglieds, des Vorsitzenden und stellvertretenden Vorsitzenden des Verwaltungsrats zum 18. Dezember 2009 mit Beendigung der heutigen außerordentlichen Generalversammlung an, und erteilt den Zurückgetretenen volle Entlastung für ihr Mandat

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Managementsystem der Gesellschaft auf ein dualistisches System umzustellen und somit:

- Artikel 2 (S.2+3) und 9 (S.2) einen neuen Wortlaut zu erteilen,
- Artikel 10-14 durch die folgenden Artikel 10-16 zu ersetzen,
- die folgenden Artikel neu zu numerieren
- die alten Artikel 20; 21(S1); 22 (S2) und 23 (S1) folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 2 S. 2. 3.** Durch einfachen Beschluss des Vorstands mit Zustimmung des Aufsichtsrats können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland Filialen und Zweigstellen errichtet werden. Durch einfachen Beschluss des Vorstands kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb des Großherzogtums Luxemburg an einen beliebigen Ort verlegt werden."

" **Art. 9 S. 2.** Die Generalversammlung kann den Vorstand in ihrem Beschluss über eine Kapitalerhöhung ermächtigen, das Gesellschaftskapital durch einfachen Beschluss mit Zustimmung des Aufsichtsrats nach seinem Ermessen in dem Rahmen zu erhöhen, den der Beschluss der Generalversammlung festlegt."

"III. Vorstand:

Art. 10. Ernennung, Zusammensetzung und Vakanz. Der Vorstand setzt sich aus mindestens zwei Vorstandsmitgliedern zusammen.

Der Aufsichtsrat ernennt die Vorstandsmitglieder und bestimmt ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate. Die Vorstandsmitglieder werden auf höchstens sechs Jahre bestellt. Sie können wiedergewählt werden.

Wird die Stelle eines Vorstandsmitglieds während der vorgesehenen Amtsdauer frei, so steht den verbleibenden Vorstandsmitgliedern das Recht zu, die Stelle vorläufig zu besetzen. In diesem Falle hat der Aufsichtsrat für die verbleibende Amtsdauer des ausgeschiedenen Mitglieds das neue Vorstandsmitglied endgültig zu ernennen oder ein anderes zu wählen.

Art. 11. Innere Organisation des Vorstands. Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung und legt diese dem Aufsichtsrat zur Billigung vor. In der Geschäftsordnung ist zugleich festzulegen, welche Geschäfte der Zustimmung des Aufsichtsrats bedürfen.

Der Vorstand bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und gegebenenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden. Der stellvertretende Vorsitzende nimmt die Aufgaben des Vorsitzenden wahr, wenn dieser verhindert ist.

Die Vorstandssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen.

Vorstandssitzungen sind einzuberufen, so oft es die Belange der Gesellschaft erfordern; eine Vorstandssitzung ist unverzüglich einzuberufen, sofern es zwei Vorstandsmitglieder verlangen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Vorstands ist es erforderlich, dass die Mehrheit der amtierenden Vorstandsmitglieder anwesend oder durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten ist.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst.

Die Sitzungsprotokolle des Vorstands werden durch den Vorsitzenden der Sitzung unterschrieben.

Beschlüsse des Vorstands können einstimmig durch Brief, Telefon oder elektronische Kommunikation gefasst werden. Sie sind unverzüglich zu protokollieren.

Art. 12. Aufgaben und Kompetenzen. Dem Vorstand obliegt die Geschäftsführung der Gesellschaft. Er besitzt hierzu die umfassendsten Vollmachten einschließlich des Verfügungsrechts.

Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung dem Aufsichtsrat oder der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Vorstand kann auch Schuldverschreibungen und Schuldscheine ausgeben, hypothekarische oder andere Sicherheiten gewähren oder annehmen, die Löschung von Privilegien, Hypotheken und Auflösungsrechten bewilligen, im Rahmen des Gesellschaftszwecks Grundstücke kaufen, veräußern oder belasten, Schulden nachlassen und über irgendwie geartete Interessen der Gesellschaft Vergleiche und Kompromisse abschließen.

Art. 13. Vertretung. Die Gesellschaft wird durch zwei Vorstandsmitglieder gemeinschaftlich oder durch Bevollmächtigte nach Maßgabe ihrer Vollmacht vertreten.

IV. Aufsichtsrat:

Art. 14. Ernennung, Zusammensetzung und Vakanz. Der Aufsichtsrat setzt sich aus mindestens drei Mitgliedern zusammen. Die Mitglieder des Aufsichtsrats werden durch die Generalversammlung bestimmt. Sie werden auf höchstens sechs Jahre gewählt. Sie können wiedergewählt werden. Während ihrer Amtszeit können sie jederzeit durch die Generalversammlung abberufen werden.

Der Aufsichtsrat bestimmt einen Vorsitzenden und dessen Stellvertreter. Der stellvertretende Vorsitzende nimmt die Aufgaben des Vorsitzenden wahr, wenn dieser verhindert ist.

Sofern bei Abstimmungen und Beschlussfassungen des Aufsichtsrats Stimmengleichheit besteht, gibt die Stimme des Vorsitzenden den Ausschlag.

Der Aufsichtsrat wird durch seinen Vorsitzenden einberufen. Der Vorsitzende ist zur Einberufung verpflichtet, wenn ein entsprechender Antrag mindestens zweier Aufsichtsratsmitglieder oder des Vorstandes vorliegt.

Wird die Stelle eines Aufsichtsratsmitglieds während der vorgesehenen Amtsdauer frei, so steht dem Aufsichtsrat das Recht zu, die Stelle mit einem seiner Mitglieder vorläufig zu besetzen."

" **Art. 15. Aufgaben und Kompetenzen.** Der Aufsichtsrat übt die permanente Kontrolle über die Tätigkeiten des Vorstands (Geschäftsführung) aus. Es ist dem Aufsichtsrat jedoch untersagt, sich hierbei in die Geschäftsführung einzumischen.

Dem Aufsichtsrat steht das Recht zu, sämtliche zur Erfüllung dieser Aufgabe notwendigen Informationen einzufordern. Hiervon umfasst ist das Recht Einsicht in Geschäftsbücher, Korrespondenz, Protokolle und sonstige Niederschriften der Gesellschaft zu nehmen.

Der Vorstand hat dem Aufsichtsrat mindestens alle drei Monate einen schriftlichen Bericht über den derzeitigen und zu erwartenden Gang der Geschäfte vorzulegen.

Der Vorstand ist verpflichtet, den Aufsichtsrat innerhalb angemessener Zeit von sämtlichen Geschehnissen zu unterrichten, die von nicht unerheblichem Einfluss auf die Gesellschaft sein können.

Art. 16. Übertragung von Befugnissen. Der Aufsichtsrat kann einem oder mehreren seiner Mitglieder inhaltlich bestimmte Aufgaben übertragen.

Dem Aufsichtsrat steht es frei Ausschüsse zu gründen, deren Zusammensetzung und Aufgabenbereich er festlegt und die ihre Tätigkeit unter seiner Aufsicht ausüben. Den Ausschüssen dürfen keine Aufgaben zugewiesen werden welche nach dem Gesetz oder nach der Satzung dem Aufsichtsrat selbst zugewiesen sind. Die Zuweisungen dürfen die Befugnisse des Vorstands nicht beschränken."

V. Generalversammlung

Art. 22. (Zuvor Art. 20). Die Generalversammlungen werden vom Vorsitzenden des Aufsichtsrats, dessen Stellvertreter oder bei Verhinderung beider von einem von der Versammlung bestimmten Mitglied der Versammlung geleitet. Der Vorsitzende bestellt einen Schriftführer und einen Stimmzähler. Das Protokoll über die Generalversammlung wird vom Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmzähler unterzeichnet. [Anwesende Aktionäre und Vertreter von Aktionären unterzeichnen das Protokoll ebenfalls, wenn sie es verlangen.]

VI. Jahresabschluss und Gewinnverwendung

Art. 23. S. 2. (Zuvor Art. 21 S. 2). Jedes Jahr hat der Vorstand für das vergangene Geschäftsjahr die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung und ein Inventar unter Beachtung der jeweils geltenden gesetzlichen und behördlichen Vorschriften für Banken aufzustellen.

Art. 24. S. 2. (Zuvor Art. 22 S. 2). Eine durch die Generalversammlung beschlossene Dividende ist an dem nächstfolgenden Bankarbeitstag zur Auszahlung fällig sofern die Generalversammlung nichts abweichendes beschließt.

Der Vorstand ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der im Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen auszuzahlen.

VII. Auflösung und Liquidation

Art. 25 S. 1. (Zuvor Art. 23 S. 1). Wird die Gesellschaft aufgelöst, so führt der Vorstand die Liquidation durch, falls die Generalversammlung nicht einen oder mehrere andere Liquidatoren bestellt."

Dritter Beschluss

Die Versammlung bestellt bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im März 2013, die über den Abschluss per 31.12.2012 befindet, als Mitglieder:

- des Aufsichtsrats:

a.- Herrn Max WARBURG, Persönlich haftender Gesellschafter der M.M. Warburg & CO KGaA, geboren in New York, am 11.03.1948, wohnhaft in Hamburg, Kösterbergstraße 60

b.- Herrn Joachim OLEARIUS, Persönlich haftender Gesellschafter der M.M. Warburg & CO KGaA, geboren in Wolfenbüttel, am 20.04.1971, wohnhaft in Randowta, Dorfstraße 7

c.- Dr Julien ALEX, Botschafter a.D., geboren in Luxembourg, am 18.07.1939, wohnhaft in Luxembourg, 46, rue François Sebastian Tinant und

d.- Herr Bernhard KUHN, Geschäftsführer der Warburg Invest Kapitalanlagegesellschaft mbH, geboren in Kirchzell, am 22.11.1952, wohnhaft in Luxembourg, 8, rue Siggy vu Luxembourg.

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 12.00Uhr.

Schätzung der Kosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.200.- €.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. LOHMANN, R. TEPKE, S. KLOCKMANN, I. EHRLES-MEIRER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55700. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Dezember 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010017249/156.

(100011326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé qu'à compter du 11 janvier 2010, la gestion journalière de la société est confiée à

- Monsieur Pablo Sanchez-Lozano (CEO), ayant pour adresse professionnelle le 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg, et à

- Monsieur Aïssa Azzouzi (CFO), né le 6 août 1962 à Casablanca, Maroc, résidant au 14, rue de Chavannes, 69660 Collonges au Mont d'Or, France,

agissant sous leur signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010019122/18.

(100013232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**L.H.H., Lieber Holz-Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Batibel S.à r.l.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 43.199.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018990/11.

(100013414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Mid Hellas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 99.330.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

ROOSEVELT INVESTMENTS CORPORATION LTD., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermudes, certificat d'incorporation numéro 32321,

ici représentée par Madame Elisa MAZZUCATO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Monaco le 15 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société "MID HELLAS S.A.", ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 409 du 16 avril 2004 (la "Société").

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 40.000,- (quarante mille euros), représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune.

3- que l'Associé Unique étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

4- que l'Associé Unique prend acte de la perte dudit exercice qui s'élève à EUR 28.033,25. Compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent de EUR 48.683,30, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 76.716,55.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2008 après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

6- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

8- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

9- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Audiex SA, située au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

10- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex SA, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

13- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire, Signé: Elisa Mazzucato, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55614. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2009.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010017209/69.

(100011575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

C.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010018992/14.

(100013412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 septembre 2009

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010018993/14.

(100013161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Grid Architectes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 janvier 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010019002/12.

(100013184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

AMB Le Grand Roissy Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.811.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57476 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010019019/12.

(100013380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.633.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of the month of December,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent Forget, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated under the name "Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A." on 18 January 2007 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, N° 127 of 7 February 2007 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-123.633 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 22 April 2009, published in the Mémorial C, number 1038 on 19 May 2009 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145718, on 7 December 2009, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at nine hundred eighty two thousand nine hundred euro (EUR 982,900.-) divided into nine thousand eight hundred twenty eight (9,828) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on August 20, 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one manager of the General Partner of the receipt of the subscription monies, an increase of the issued share capital by an amount of seven thousand eight hundred euro (EUR 7,800) by the creation of seventy eight (78) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on August 20, 2008 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, the subscription of the total of seventy eight (78) new Class A Shares together with a total share premium of one million four hundred eighty four thousand five hundred twenty two euro forty six cents (EUR 1,484,522.46) as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 20 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 10 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18 1.996: 4 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 15 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 10 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 14 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 5 Class A Shares.

V. That, out of the seventy eight (78) new Class A shares offered for subscription, sixty eight (68) new Class A shares have been subscribed by the following subscribers:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 20 Class A Shares.

(ii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18 1.996: 4 Class A Shares.

(iii) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 15 Class A Shares.

(iv) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 10 Class A Shares.

(v) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 14 Class A Shares.

(vi) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 5 Class A Shares.

and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on December 10, 2008, so that the total amount of one million three hundred thousand nine hundred ninety nine euro seven cents (EUR 1,300,999.07) representing the amount of the above mentioned capital increase in an amount of six thousand eight hundred euro (EUR 6,800) and comprising the payment of a share premium in an amount of one million two hundred ninety four thousand one hundred ninety nine euro seven cents (EUR 1,294,199.07) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments and as was recorded in the notarial instrument dated December 16, 2008.

VI. That ten (10) new Class A shares have been subscribed by CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151

and fully paid up, together with the share premium, by a contribution in cash to the Company as confirmed on 7 December, 2009, so that the total amount of one hundred ninety one thousand three hundred twenty three euros thirty nine cents (EUR 191,323.39) representing the amount of the present capital increase in an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) and comprising the payment of a share premium in an amount of one hundred ninety thousand three hundred twenty three euros thirty nine cents (EUR 190,323.39) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VII. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 7 December, 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has ratified an increase of the issued share capital by an amount of nine hundred seventy six thousand seven hundred euro (EUR 976,700) by the creation of nine thousand seven hundred sixty seven (9,767) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares, to be allocated as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 2,541 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 1,237 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18.1.996: 495 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 1,856 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 1,270 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 1,733 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 635 Class A Shares.

VIII. That nine thousand seven hundred sixty seven (9,767) new Class A shares have been subscribed by the following subscribers:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 2,541 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 1,237 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18.1.996: 495 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 1,856 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 1,270 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 1,733 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 635 Class A Shares.

and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 7 December, 2009, so that the total amount of nine hundred seventy six thousand seven hundred euro (EUR 976,700) representing the amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

IX. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 7 December, 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has ratified an increase of the issued share capital by an amount of two hundred thirty four thousand four hundred euro (EUR 234,400) by the creation of two thousand three hundred forty four (2,344) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares, to be allocated as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 601 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 301 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18.1.996: 120 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 451 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 301 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 420 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 150 Class A Shares.

X. That two thousand three hundred forty four (2,344) new Class A shares have been subscribed by the following subscribers:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 601 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 301 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18 1.996: 120 Class A Shares.

(iv) Fineido S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 451 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 301 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 420 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princiana No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 150 Class A Shares.

and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 7 December, 2009, so that the total amount of two hundred thirty four thousand four hundred euro (EUR 234,400) representing the amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

XI. That as a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital with effect as of 7 December, 2009, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at two millions one hundred ninety five thousand euro (EUR 2,195,000.-) divided into twenty one thousand nine hundred forty nine (21,949) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand and five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit décembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Forget, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée sous la dénomination de "Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) Investors S.C.A." le 18 janvier 2007 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 127 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 123.634 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 avril 2009, publié au Mémorial C n° 1038 le 19 mai 2009 (la "Société"),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145718, en date du 7 Décembre 2009, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à neuf cent quatre vingt deux mille neuf cent euros (EUR 982.900,-) divisé en neuf mille huit cent vingt huit (9.828) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000,-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 20 Août 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des gérants de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de sept mille huit cent euros (EUR 7.800,-) par la création et l'émission de soixante dix huit (78) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 20 Août 2008, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, la souscription de la totalité des soixante dix huit (78) nouvelles actions de Catégorie A ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de un million quatre cent quatre vingt quatre mille cinq cent vingt deux euros quarante six centimes (EUR 1.484,522.46) comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 20 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 10 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterina, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 4 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 15 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 10 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 14 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Itale, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 5 Actions de Catégorie A.

V. Que, des soixante-dix-huit (78) nouvelles actions de Catégorie A offertes à la souscription, soixante huit (68) nouvelles actions de Catégorie A ont été souscrites par les souscripteurs suivants:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 20 Actions de Catégorie A.

(ii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterina, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 4 Actions de Catégorie A.

(iii) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 15 Actions de Catégorie A.

(iv) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 10 Actions de Catégorie A.

(v) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 14 Actions de Catégorie A.

(vi) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Italie, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 5 Actions de Catégorie A.

et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 10 décembre 2008, de sorte que la somme de un million trois cent mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros sept centimes (EUR 1.300.999,07) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social d'un montant de six mille huit cents euros (EUR 6.800) et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de un million deux cent quatre vingt quatorze mille cent quatre vingt dix neuf euros sept centimes (EUR 1.294.199,07), se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération et tel qu'enregistré par le constat notarié du 16 Décembre 2008.

VI. Que dix (10) nouvelles actions de Catégorie A ont été souscrites par CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151

et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par un versement en numéraire à la Société tel que confirmé le 7 décembre 2009, de sorte que la somme de cent quatre vingt onze mille trois cent vingt trois euros et trente neuf centimes (EUR 191.323,39) représentant le montant de la présente augmentation du capital social à savoir un montant de mille euros (EUR 1.000,-) et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de cent quatre vingt dix mille trois cent vingt trois euros trente neuf centimes (EUR 190.323,39) se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VII. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 7 décembre 2009 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, ratifié une augmentation du capital social souscrit à concurrence de neuf cent soixante seize mille sept cents euros (EUR 976.700,-) par la création et l'émission de neuf mille sept cent soixante sept (9.767) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes à allouer comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 2.541 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 1.237 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterina, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 495 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 1.856 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 1.270 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 1.733 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Italie, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 635 Actions de Catégorie A.

VIII. Que neuf mille sept cent soixante sept (9.767) nouvelles actions de Catégorie A ont été souscrites par les souscripteurs suivants:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 2.541 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 1.237 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterina, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 495 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 1.856 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, 1-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 1.270 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 1.733 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragioneri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Itale, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 635 Actions de Catégorie A.

et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 7 décembre 2009, de sorte que la somme de neuf cent soixante seize mille sept cents euros (EUR 976.700,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

IX. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 7 décembre 2009 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, ratifié une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux cent trente quatre mille quatre cents euros (EUR 234.400,-) par la création et l'émission de deux mille trois cent quarante quatre (2.344) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes à allouer comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 601 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 301 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterina, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996:120 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 451 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, 1-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 301 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 420 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragioneri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Itale, immatriculé sous le numéro 36.1.995:150 Actions de Catégorie A.

X. Que deux mille trois cent quarante quatre (2.344) nouvelles actions de Catégorie A ont été souscrites par les souscripteurs suivants:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 601 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 301 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterina, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 120 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 451 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 301 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 420 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragioneri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Itale, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 150 Actions de Catégorie A.

et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 7 décembre 2009, de sorte que la somme de deux cent trente quatre mille quatre cents euros (EUR 234.400,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

XI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social souscrites susmentionnées avec effet au 7 décembre 2009, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions cent quatre vingt quinze mille euros (EUR 2.195.000,-) divisé en vingt et un mille neuf cent quarante neuf (21.949) Actions de Catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B Action de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53181. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010017934/417.

(100012190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.695.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date du 21 janvier 2010 que Monsieur Mirko La Rocca, ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été re-nommé aux fonctions d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019020/16.

(100013359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Laridel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.171.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019042/10.

(100013724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Erasmus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.924.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Karl-Erbo Graf Kageneck, private employee, professionally residing in 11, Stollbergstrasse, D-80539 Munich (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder of Erasmus Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 136.924 (the "Company"), incorporated on 21 December 2007 pursuant to a deed of Me Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 834 of 5 April 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on 20 February 2008, published in Mémorial number 866 of 9 April 2008.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

A. Amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)" and determination of the registered office.

B. Amendment of Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"Any two managers may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration".

C. Amendment of Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of associations of the Company reads as follows:

"The company will be bound by the signature of two managers or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers".

D. Appointment, with effect from the date hereof, of Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, as manager of the Company, for an undetermined period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to (i) amend the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so that the first paragraph of Article 3 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda and (ii) to fix the registered office at 6, rue Dicks L-1417 Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 15 of the articles of incorporation of the Company so that Article 15 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 16 of the articles of incorporation of the Company so that Article 16 of the articles of association of the Company reads as set out in the agenda.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint, with effect from the date hereof:

- Mr Lothar Rafalski, Senior Consultant, born on 29 November 1952 in Hamburg, Germany, residing at 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

as manager of the Company, for an undetermined period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundneun, am einundzwanzigsten Tage des Monats Dezember.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Karl-Erbo Graf Kageneck, Privatangestellter, wohnhaft in 11, Stollbergstrasse, D-80539 München (der "Alleinige Gesellschafter").

Der Alleinige Gesellschafter der Erasmus Investments S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500 eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés zu Luxemburg, unter der Nummer B 136.924 (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 20. Februar 2008 durch Me Joëlle Baden, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 834 vom 5. April 2008. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde von Me Joëlle Baden, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 20. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial Nummer 866 vom 9. April 2008.

Der Erschienene, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle zwölftausend fünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Die Punkte für welche Entscheidungen getroffen werden sollen sind folgende:

A. Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg)"
und Bestimmung des Gesellschaftssitzes.

B. Abänderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Zwei Geschäftsführer gemeinsam können mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingend Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen".

C. Abänderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder der Person oder Personen, welchen solche Vertretungsmacht gemäß Artikel 15 übertragen wurde, wirksam verpflichtet".

D. Ernennung, mit Wirkung ab dem heutigen Datum, von Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm, als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit.

Danach wurden folgende Entschlüsse vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen (i) den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass der erste Paragraph von Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben und (ii) den Gesellschaftssitz nach 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, mit Wirkung ab dem heutigen Datum:

- Herrn Lothar Rafalski, Senior Consultant, geboren am 29. November 1952 in Hamburg, Deutschland, wohnhaft in 83, Boulevard Schumann, L-8340 Olm,

als Geschäftsführer der Gesellschaft, für eine unbestimmte Zeit, zu ernennen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: K-E. GRAF KAGENECK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58053. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 21. Januar 2010.

Référence de publication: 2010017224/122.

(100011059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Kei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 26.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019043/10.

(100013723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Jani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 49.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019044/10.

(100013722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Cura/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.921.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

Par résolutions circulaires signées en date du 11 janvier 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Alison Rehill-Erguven, avec adresse au 110, N. Wacker, IL-60606 Chicago, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 6 janvier 2010.

- Nomination de Joël Bayer, avec adresse professionnelle au 110, North Wacker Drive, IL-60606 Chicago, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 7 janvier 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018810/15.

(100013716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

IAM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 35.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019045/10.

(100013721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

PIN Direct AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 111.091.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Alain RUKAVINA, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 10a, boulevard de la Foire,

agissant en sa qualité de curateur de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PIN GROUP AG, société déclarée en faillite à titre de procédure secondaire de faillite par jugement en date du 21 mars 2008 dûment publié suivant les précisions plus amplement reprises dans ledit jugement du 21 mars 2008, lequel jugement est exécutoire par provision, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.151, avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 247 du 3 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du même notaire en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2834 du 7 décembre 2007,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société PIN DIRECT AG ayant son siège social à L- 3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111091, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, le 3 février 2006 sous le numéro 244,

représenté aux fins des présentes par Maître Sophie TRAXER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 10a, boulevard de la Foire.

en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 11 décembre 2009.

Copie de la prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme décrit ci avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs.
- 3) Clôture de la liquidation de la société.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

L'actionnaire Unique, telle que représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'étude Wagener, Rukavina & Kettenmeyer sise à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 750,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. TRAXER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010017213/62.

(100011561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

21st Century Investment Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019047/10.

(100013720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

La Financière de l'Avenir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 51.388.

L'an deux mil neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA FINANCIERE DE L'AVENIR S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 24 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 9 septembre 1995

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.388.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société LA FINANCIERE DE L'AVENIR S.A. en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société LA FINANCIERE DE L'AVENIR S.A. en liquidation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme Valex Trading S.a., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg N° B 32.593), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.10 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, A. LAUER, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/728. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010017164/57.

(100011395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Lux-World PC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4446 Belvaux, 66, rue de France.

R.C.S. Luxembourg B 72.290.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010019048/9.

(100013713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Freemind Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.182.

Société constituée le 25 juillet 2000 par-devant Maître Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C N°12 du 8.01.2001.

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur REGGIORI Robert, administrateurs, ainsi que Monsieur HEITZ Jean-Marc, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société FREEMIND HOLDING S.A. établi au 17, rue Beaumont L - 1219 LUXEMBOURG, a été dénoncé le 26/01/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2010.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010019049/16.

(100013243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Zogor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Philippe LAMBERT

Référence de publication: 2010019050/11.

(100013707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Stelarlux Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010019052/12.

(100013706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

PIN Logistics AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.090.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Maître Alain RUKAVINA, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 10a, boulevard de la Foire,

agissant en sa qualité de curateur de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PIN GROUP AG, société déclarée en faillite à titre de procédure secondaire de faillite par jugement en date du 21 mars 2008 dûment publié suivant les précisions plus amplement reprises dans ledit jugement du 21 mars 2008, lequel jugement est exécutoire par provision, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.151, avec siège social à L-3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 247 du 3 février 2006 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte du même notaire en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2834 du 7 décembre 2007,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société PIN Logistics AG ayant son siège social à L- 3372 Leudelange, 15, Rue Léon Laval, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111090, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, le 3 février 2006 sous le numéro 244,

représenté aux fins des présentes par Maître Sophie TRAXER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 10a, boulevard de la Foire.

en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 11 décembre 2009.

Copie de la prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme décrit ci avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Lecture du rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs.
- 3) Clôture de la liquidation de la société.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de ce jour.

L'actionnaire Unique, telle que représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'étude Wagener, Rukavina & Kettenmeyer sise à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 750,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. TRAXER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Mersch, le 6 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010017215/62.

(100011536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Smile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.138.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010019053/12.

(100013705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Canadian Inter-Trust Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 128.431.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019070/10.

(100013620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Xevin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 140.065.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

XEVIN INVESTMENTS SP ZOO, with its registered office at PL 03-976 Warsaw, 5 Rzymska, registered under number KRS 0000303193,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated December 3rd, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of XEVIN INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 1st, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 18721 of July 30, 2008;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to amend the fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 12. (fourth paragraphe).** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

XEVIN INVESTMENTS SP ZOO, ayant son siège social à PL 03-976 Varsovie (Pologne), 5 Rzymska, enregistrée sous le numéro KRS 0000303193,

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société XEVIN INVESTMENTS S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1872 du 30 juillet 2008.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12. (4^{ème} paragraphe).** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la conjointe de deux gérants."

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cents euros (800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53937. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010017931/71.

(100012184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

LIFE O² S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.836.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TreeBEA SA, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1 rue Jean Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 89.877,

ici représentée par Monsieur Franck AMOUYAL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 8 janvier 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "Ne Varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "LIFE O² S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement ou l'extension de son entreprise.

La Société peut acquérir, mettre en valeur, accorder et aliéner des brevets, droits concernant des brevets, griffes, marques de fabrique, droits sur les marques, licences et autre droits sur des biens immatériels.

La société a en outre pour objet les activités suivantes:

- La Société peut s'intéresser aux solutions volontaires et innovantes dans le cadre de la protection du climat.
- Activité de financements de projets et de technologies.
- Développement et exploitations de plate-formes de productions d'énergies dans les domaines du solaire et de manière plus générale, des énergies renouvelables.
- Les prestations de services dans le domaine de l'énergie et des technologies environnementales.
- Le développement et l'exploitation de plate-formes agricoles.
- Traitement de l'eau.
- Le développement et la commercialisation de fertilisants.
- Le développement de technologies liées au monde Bio Médical.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs dont celle de l'Administrateur-délégué ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les MILLE (1.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur André AMOUYAL, administrateur de sociétés, née à Oran (Algérie) le 23 mars 1951 demeurant à F-98714 TAHITI (Polynésie Française) Taunoa, résidence Quesnot BP 20400.
 - b) Monsieur Asher PEREZ, Chercheur et Professeur d'université, né à Marrakech (Maroc), le 21 mars 1964, demeurant à F-67300 Schiltigheim 26, rue de la Patrie.
 - c) Monsieur Franck AMOUYAL, administrateur de sociétés, né à Lyon (France), le 28 juin 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.
3. Monsieur Asher Perez est nommé administrateur délégué à la gestion journalière.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

BROADHOUSE INTERNATIONAL S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 70620.

5. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

6. Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean Pierre Brasseur.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. AMOUYAL, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010018197/202.

(100011983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Oriental Arts and Crafts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 16.346.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Théodore dit Théo BOON, gérant de sociétés, demeurant à L-4671 Differdange, 69 avenue du Parc des Sports.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée ORIENTAL ARTS AND CRAFTS S. à r.l. avec siège social à Soleuvre, 197 route de Differdange, constituée sous la forme d'une société anonyme selon acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors de résidence à Wiltz, en date du premier décembre 1978, publié au Mémorial C n° 40 du 21 février 1979 et qui a été transformée en société à responsabilité limitée selon acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 3 novembre 1982, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 338 du 28 décembre 1982, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C n° 325 du 7 février 2008.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'objet social de la société et modification de l'article 2 des statuts.
2. Révocation du gérant unique avec décharge pour l'accomplissement de son mandat.
3. Nomination d'un nouveau gérant unique pour une durée indéterminée.
4. Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la prédite société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce en gros et en détail d'alimentation, d'épicerie et de comestibles, ainsi que tous produits de supermarché et d'hypermarché avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société a également pour objet le commerce en gros et en détail de fruits, de légumes, de semences de fleurs, de plantes, de graines de fleurs et de légumes, de boissons, de conserves, de poissons séchés, de produits de vente de longue conservation, ainsi que d'articles de confiserie.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.

19856

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer de sa fonction de gérant unique Monsieur Raymond BOON, indépendant, demeurant à L-4437 Soleuvre, 201 route de Differdange, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée dans la fonction de gérant unique: Monsieur Théo BOON, prédit.

Quatrième résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec le comparant au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Boon; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/ 2009/ 15886. Reçu SOLXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010017936/61.

(100012204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Daemmerung Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.030.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 décembre 2009.

Résolution:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Alain Tircher, expert comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur et président;

Jean-Michel Hamelle, expert comptable, demeurant professionnellement au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, administrateur;

Mme Laurence Leleu, avocate, demeurant professionnellement au 32, Avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010019083/27.

(100013302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Hold the Balance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.965.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Pour le liquidateur

Me Nicolas SCHAEFFER

Par mandat

Référence de publication: 2010019084/13.

(100013139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Sonae Re, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.263.

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SONAE RE S.A." a public liability company having its registered office in -2163 Luxembourg, Centre Monterey, 23, avenue Monterey

incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg on December 16th, 1999, published in the Recueil du Memorial C, Number 142 of February 14th, 2000,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 73.263;

The meeting was opened at 9.00 a.m. and was presided by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected Mr Georges MICHELENA, company director, residing professionally in Luxembourg as scrutineer

The bureau of the meeting having thus be constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of share capital of the company by an amount of one million seven hundred and fifty thousand euro (1,750,000 EUR) to raise it from its present amount of one million two hundred fifty thousand Euro (1,250,000.-EUR) to three million Euro (3,000,000.- EUR) fully paid up without issuing, nor creation of new shares.

2. Amendment of the Article 5 of the Article of Incorporation as follows:

"The share capital is set at three million Euro (3,000,000.- EUR) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares of twelve Euro (EUR 12.-) each".

3. Miscellaneous

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution which was adopted by unanimous vote.

First resolution.

The General Meeting resolves to increase the share capital of the company by an amount of one million seven hundred and fifty thousand euro (1,750,000 EUR) to raise it from its present amount of one million two hundred fifty thousand Euro (1,250,000.- EUR) to three million Euro (3,000,000.- EUR) fully paid up without issuing, nor creation of new shares by increasing the par value per share from its actual amount of five euro (EUR 5.-) up to twelve euro (EUR 12.-) each.

The amount of one million seven hundred and fifty thousand euro (1,750,000 EUR) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it

Second resolution.

The General Meeting resolves to amend article 5 of the articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at three million Euro (3,000,000.-EUR) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares of twelve Euro (EUR 12.-) each."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 9.15 a.m.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 2.400,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SONAE RE S.A." ayant son siège social à -2163 Luxembourg, Centre Monterey, 23, avenue Monterey

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 142 du 14 février 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.263;

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit Monsieur Georges MICHELENA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social souscrit d'un montant de 1.750.000 Euros (un million sept cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.250.000 Euros (un million deux cent cinquante mille Euros) à un montant de 3.000.000 Euros (trois millions d'Euros) entièrement libéré sans émission ni libération de nouvelles actions.

2. Modification de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à 3.000.000 Euros (trois millions d'Euros) constitué par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions, d'une valeur nominale de douze Euros (EUR 12,-).

3. Divers

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III: Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV: Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de 1.750.000 Euros (un million sept cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.250.000 EUR (un million deux cent cinquante mille Euros) à un montant de 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros) entièrement libéré sans émission ni libération de nouvelles actions, par augmentation de la valeur nominale par action de son montant actuel de cinq euros (5,- EUR) à un montant de douze euros (12,- EUR) chacune.

La somme de 1.750.000 EUR (un million sept cent cinquante mille Euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale décide de modifier ensuite l'article 5 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 3.000.000 EUR (trois millions d'Euros) constitué par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions, d'une valeur nominale de douze Euros (EUR 12,-)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.15 heures.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 2.400,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, G. MICHELENA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 janvier 2010. Relation: LAC/2010/738. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010017225/116.

(100011598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

M.O. Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.772.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010019085/11.

(100013284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

B & B Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 56.700.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010019086/10.

(100013281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

D.B. Zwirn Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 103.124.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before us, Maître KESSELER, notary, residing in 5, Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Fortress Value Recovery Fund I LLC (formerly known as D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, United States of America, and with principal place of business at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, United States of America, hereby represented by Tomas Lichy, manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 15 December 2009.

The appearing party has requested the undersigned notary to document that the appearing party is the sole shareholder of D.B. Zwirn Lux S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.124 (the Company). The Company was incorporated on 10 September, 2004 pursuant to a deed of M^e Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, acting in replacement of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1248 of 7 December, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 26, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2665 on October 31, 2008.

The company has been put into liquidation by virtue of a deed of the undersigned notary dated 16 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2317 of 26 November 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To receive the report of the liquidation auditor.
2. To approve the liquidation accounts and the distribution of any residual value of the Company to the sole shareholder.
3. To grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor.
4. To acknowledge the closure of the liquidation.
5. To appoint a custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company, to designate a place where these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years and to decide on any measure relating to the closure of the liquidation.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder having received the conclusions of the report of the liquidation auditor resolves to approve the liquidation accounts and the subsequent distribution to it of the residual value of the Company being the total assets less the liabilities.

Second resolution

The sole shareholder resolves to grant discharge to the liquidator and the liquidation auditor for the carrying out of their respective mandates up to and during the liquidation.

Third resolution

The sole shareholder resolves to close the liquidation and acknowledges that D.B. Zwirn Lux S.à r.l. in liquidation has definitively ceased to exist.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as custodian for the corporate books, records and other data carriers of the Company and further resolves that these corporate books, records and other data carriers will be kept for a minimum period of 5 years.

19861

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre

Par-devant Nous, Maître KESSELER, notaire de résidence à 5, Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Fortress Value Recovery Fund I LLC (anciennement appelé D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC), un limited liability company constitué et régi selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 615 South Dupont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, et avec lieu principal d'activité au 1345 Avenue of the Americas, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique,

ci-après représentée aux fins des présentes par Tomas Lichy, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 15 décembre 2009.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de D.B. Zwirn Lux S.à r.l., une société existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (la "Société"), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.124, et incorporée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte passé par devant Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg), le 10 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1248, le 7 décembre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 26 septembre 2008 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2665 du 31 octobre 2008.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2009 publié au Mémorial C numéro 2317 du 26 novembre 2009.

Le comparant, représenté comme indiqué ci avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Remise du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.
2. Approbation des comptes de liquidation et éventuelle distribution de la valeur résiduelle de la Société à l'associé unique.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation.
4. Décision de clôturer la liquidation.
5. Nomination d'un dépositaire pour la conservation des livres, documents sociaux et autres données de la Société, et désignation du lieu où ces documents seront conservés pour une période de 5 ans et décision sur toute mesure à prendre relative à la clôture de la liquidation.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, après avoir reçu les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, décide d'approuver les comptes de liquidation et la distribution subséquente de la valeur résiduelle de la société à l'associé, étant la totalité des actifs moins les pertes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à et pendant la liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation et déclare que D.B. Zwirn Lux S.à r.l. en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer D.B. Zwirn Global (Lux) S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, comme dépositaire des livres, documents sociaux et autres données de la Société et décide ensuite que ces documents seront conservés pour une période minimum de 5 ans.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à mille euros (EUR 1,000.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lichy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16198. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010017227/128.

(100011746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

CETP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.905.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010019087/14.

(100013278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Wert OPT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.976.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 janvier 2010

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée, Mr Teunis AKKERMAN, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), et ayant comme adresse professionnelle 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, comme gérant de la Société avec effet au 7 janvier 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Teunis Akkerman, gérant;
- Mr. Andrew Lenk, gérant;
- Mr. Krzysztof Drozd, gérant;
- Mr. Stewart Kam-Cheong;
- Mr. Jean Roger Lemaire, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019088/22.

(100013404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148555 ("CLH").

In its capacity as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"); hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue proxies given on 9 December 2009.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declare that it is the sole shareholder of UT Luxembourg Holding II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on 13 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 22 December 2004, number 1311, page 62889 (the "Company"). The articles were amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 20 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 20 April 2006, number 1494, page 71689.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-four million eight hundred eighty thousand six hundred seventy five Euro (EUR 24,880,675.-) so as to raise it from its current amount of one hundred nineteen thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 119,325.-), divided into four thousand seven hundred seventy-three (4,773) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of twenty-five million Euro (EUR 25,000,000.-), divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. To issue nine hundred ninety-five thousand two hundred twenty seven (995,227) shares so as to raise the number of shares from four thousand seven hundred seventy three (4,773) shares to one million (1,000,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of nine hundred ninety-five thousand two hundred twenty seven (995,227) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and the full payment of such shares as well as of an aggregate share premium of six hundred nineteen million seven hundred three thousand two hundred ninety Euro (EUR 619,703,290) by CLH, by a contribution in kind consisting of three thousand seven hundred ninety-one (3,791) A shares held by CLH in United Technologies S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 103.592 amounting to six hundred forty-four million five hundred eighty-three thousand nine hundred sixty-five Euro (EUR 644,583,965) (the "Contributed Shares").

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty-four million eight hundred eighty thousand six hundred seventy five Euro (EUR 24,880,675.-) so as to raise it from its current amount of one hundred nineteen thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 119,325.-), divided into four thousand seven hundred seventy-three (4,773) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to an amount of twenty-five

million Euro (EUR 25,000,000.-), divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue nine hundred ninety-five thousand two hundred twenty seven (995,227) shares so as to raise the number of shares from four thousand seven hundred seventy three (4,773) shares to one million (1,000,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander KOCH, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of CLH.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of CLH, prenamed, to nine hundred ninety-five thousand two hundred twenty seven (995,227) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full for all such new shares as well as for an aggregate share premium of six hundred nineteen million seven hundred three thousand two hundred ninety Euro (EUR 619,703,290) by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares.

CLH, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary of the Contributed Shares.

Proof of the rights of CLH under the Contributed Shares has been given to the undersigned notary.

The evidence of the existence of the amount of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary by a declaration of recipient company signed by a director of the Company whereby it expressly agrees with the description of the Contributed Shares and with their valuation and by a declaration of contribution signed by CLH confirming such description and valuation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The share capital of the Company is set at twenty-five million Euro (EUR 25,000,000.-), represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on the request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148555 ("CLH"),

ici représenté par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2009.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. L'Associé Unique déclare qu'il est l'associé unique de UT Luxembourg Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 13 septembre 2004, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 22 décembre 2004,

numéro 1311, page 62889 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suite à un acte de Maître Joseph Elvinger le 20 avril 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 avril 2006, numéro 1494, page 71689.

III. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt mille six cent soixante-quinze euros (EUR 24.880.675,-), pour le porter de son montant actuel de cent dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 119.325,-) représenté par cent dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (119.325) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Emission de neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-sept (995.227) nouvelles parts sociales pour porter le nombre de parts sociales de quatre mille sept cent soixante-treize (4.773) à un million (1.000.000) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes dès le jour de la décision de l'associé sur l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-sept (995.227) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et du paiement intégral de ces parts sociales ainsi qu'une prime d'émission totale de six cent dix-neuf millions sept cent trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 619.703.290,-) par CLH, par un apport en nature consistant en trois mille sept cent quatre-vingt-onze (3.791) parts sociales de catégorie A détenues par CLH dans United Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.592, s'élevant à six cent quarante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-cinq euros (EUR 644.583.965,-) (les "Parts Apportées").

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt mille six cent soixante-quinze euros (EUR 24.880.675,-), pour le porter de son montant actuel de cent dix-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 119.325,-) représenté par cent dix-neuf mille trois cent vingt-cinq (119.325) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-sept (995.227) nouvelles parts sociales pour porter le nombre de parts sociales de quatre mille sept cent soixante-treize (4.773) à un million (1.000.000) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription / Paiement

Ensuite comparait M. Alexander KOCH, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire et représentant de fait dûment autorisé de CLH.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de CLH, susmentionnée, à neuf cent quatre-vingt-quinze mille deux cent vingt-sept (995.227) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission totale de six cent dix-neuf millions sept cent trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 619.703.290,-) par un apport en nature consistant en les Parts Apportées.

CLH, susmentionné, agissant par son représentant de fait dûment autorisé, déclare être le bénéficiaire unique de les Parts Apportées.

La preuve des droits de CLH quant aux Parts Apportées a été donnée au notaire instrumentant.

La justification de l'existence du montant des Parts Apportées a été donnée au notaire instrumentant par (i) une déclaration ("Déclaration of Recipient Company") signée par un gérant de la Société par laquelle il exprime expressément son accord sur la description des Parts Apportées et sur son évaluation ainsi qu'une (ii) déclaration ("Déclaration of Contribution") signée par CLH confirmant une telle description et évaluation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (Premier paragraphe). "Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 7.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54421. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010017228/181.

(100011510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Rebecca Munn-René

Mandataire

Référence de publication: 2010019089/13.

(100013276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Wert FRT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.275.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 janvier 2010

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée, Mr Teunis AKKERMAN, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), et ayant comme adresse professionnelle 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert, comme gérant de la Société avec effet au 7 janvier 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Teunis Akkerman, gérant;
- Mr. Andrew Lenk, gérant;
- Mr. Krzysztof Drozd, gérant;
- Mr. Stewart Kam-Cheong;
- Mr. Jean Roger Lemaire, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019090/22.

(100013409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

American Medical Systems Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.783,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 124.888.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010019091/11.

(100013231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Makana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 95.210.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAKANA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95210, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "DHP Press S.A." suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL; notaire de résidence à Mersch, en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 949 du 16 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 7 juillet 2007, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 10.292,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 41.292,-EUR, par la création de 332 actions nouvelles d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune, émises avec une prime d'émission de 269,- EUR par action et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille deux cent quatre-vingt-douze euros (10.292,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze euros (41.292,- EUR), par la création et l'émission de trois cent trente-deux (332) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Toutes ces nouvelles actions sont émises avec une prime d'émission de deux cent soixante-neuf euros (269,- EUR) par action, faisant un total de quatre-vingt-neuf mille trois cent huit euros (89.308,- EUR).

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les trois cent trente-deux (332) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1. la société à responsabilité limitée "N40", établie et ayant son siège social à L-4269 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Quartier, à concurrence de soixante-six (66) actions,

2. la société anonyme "DCL GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval, à concurrence de soixante-six (66) actions,

3. Monsieur Daniel SCHNEIDER, consultant, demeurant à L-2533 Luxembourg, 40, rue de la Semois, à concurrence de deux cents (200) actions,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de quatre-vingt-dix-neuf mille six cents euros (99.600,- EUR), faisant dix mille deux cent quatre-vingt-douze euros (10.292,- EUR) pour l'augmentation de capital et quatre-vingt-neuf mille trois cent huit euros (89.308,- EUR) pour la prime d'émission, se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante et un mille deux cent quatre-vingt-douze euros (41.292,- EUR), représenté par mille trois cent trente-deux (1.332) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune."

Troisième résolution

Les actionnaires, présents ou représentés, se soumettent aux dispositions du pacte d'actionnaires qu'ils ont conclu entre eux et s'engagent à le faire respecter par leurs héritiers, ayants droit et cessionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - BELLI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2010. Relation GRE/2010/55. Reçu soixante quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017232/87.

(100011473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Wert ITI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.966.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 janvier 2010

Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée, Mr Teunis AKKERMAN, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), et ayant comme adresse professionnelle 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, comme gérant de la Société avec effet au 7 janvier 2010. Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Teunis Akkerman, gérant;
- Mr. Andrew Lenk, gérant;
- Mr. Krzysztof Drozd, gérant;
- Mr. Stewart Kam-Cheong;
- Mr. Jean Roger Lemaire, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010019092/22.

(100013421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.506,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.995, here represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, and

2. AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.809,

here represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg,

in their capacity of partners of AMB Villebon Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.356, incorporated on 17 October 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 5 December 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2811, the articles of association of which have been latest amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 June 2009 and published on 13 August 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1565 (the Company).

Such proxies, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. and AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., are the partners (the Partners) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at eighty-six thousand five hundred and five euro (EUR 86,505.-) represented by forty-one thousand one hundred and sixty-nine (41,169) Class A shares, and four thousand one hundred

and sixty-seven (4,167) Class C shares owned by AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. and forty-one thousand one hundred and sixty-nine (41,169) Class B shares owned by AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of eighty-six thousand five hundred and five euro (EUR 86,505.-) to an amount of eighty six thousand five hundred and six euro (EUR 86,506.-) by the issuance of one new Class A share to AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-), having the same characteristics and entitling to the same rights as the existing Class A shares of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new Class A share of the Company, in registered form and with a par value of one euro (EUR 1.-), and to have it fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting of an uncontested, current and immediately exercisable claim held by the Shareholder against the Company in the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-), (the Claim).

The contribution in kind in an aggregate amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) is to be allocated as follows:

- an amount of two euro (EUR 1.-) is to be allocated to the corporate capital account of the Company;
- an amount of fourteen thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 14,999.-) is to be allocated to the share premium account attached to the Class A shares of the Company.

It further results from a declaration issued by AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. on 21 December 2009 (the Declaration) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim to be contributed to the Company by AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. is valued at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-);
- the Claim to be contributed to the Company by AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. is freely transferable, and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., in cooperation with the Company;
- AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., acting through its proxyholder, declares that since the date of its declaration no material changes have occurred which would have depreciated the contribution to be made to the Company.

Such declarations and the Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Partners resolve to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's corporate capital is fixed at eighty-six thousand five hundred and six euro (EUR 86,506.-) represented by forty-one thousand one hundred and seventy (41,170) Class A shares, four thousand one hundred and sixty-seven (4,167) Class C shares and forty-one thousand one hundred and sixty-nine (41,169) Class B shares, each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.995,

ici représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

2. AMB Le Grand Roissy 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.809,

ici représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

en leur capacité d'associés d'AMB Villebon Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133356, constituée le 17 octobre 2007 en vertu d'un acte notarié du notaire instrumentant, publié le 5 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2811 (la Société), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 26 juin 2009, publié le 13 août 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. et AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., sont les associés (les Associés) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à quatre-vingt six mille cinq cent cinq euros (EUR 86.505,-) divisé en quarante-et-un mille cent soixante neuf (41.169) parts sociales de Classe A et quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe C détenues par AMB Europe Luxembourg holding 2 S.à r.l., quarante-et-un mille cent soixante neuf (41.169) parts sociales de Classe B détenues par AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-)

Sur ceci, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première décision

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant d'une euro (EUR 1,-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt six mille cinq cent cinq euros (EUR 86.505,-), à un montant de quatre-vingt six mille cinq cent six euros (EUR 86.506,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de Classe A à AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes caractéristiques et portant les mêmes droits que les parts sociales de Classe A existantes de la Société, et par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de Classe B à AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes caractéristiques et portant les mêmes droits que les parts sociales de Classe B existantes de la Société.

Souscription - Libération

Ces faits étant exposés, AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., prédésigné et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale de Classe A de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et la libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant en une créance certaine liquide et exigible détenue par l'associé contre la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15,000) (la Créance):

L'apport en nature d'un montant total de quinze mille euros (EUR 15,000) est à allouer comme suit:

- un montant d'une euro (EUR 1,-) est à allouer au compte capital social de la Société;
- un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 14.999,-) est à allouer au compte prime d'émission relatif aux parts sociales de Classe A de la Société; et

De plus, il ressort d'une déclaration émise par AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. le 21 décembre 2009 (la Déclaration) que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société par AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. est estimée à quinze mille euros (EUR 15,000);
- de la Créance devant être apportée à la Société par AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. est librement cessible et n'est pas soumise à des restrictions ou grevées d'un nantissement ou d'un droit de gage limitant leur transmissibilité ou diminuant leur valeur; et

- toutes les formalités pour le transfert de la possession de la Créance devant être apportée à la Société ont été ou seront accomplies par AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. en coopération avec la Société.

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., agissant par l'intermédiaire de son mandataire, déclare que depuis la date de sa déclaration aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport devant être fait à la Société.

De plus, il ressort d'un certificat émis par la Société en date du 21 2009 (le Certificat) que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société par AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. est estimée à quinze mille euros (EUR 15.000); et

- toutes les formalités pour le transfert de la possession de la Créance devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par la Société en coopération avec l'Associé Unique.

Ledit Déclaration et le Certificat, après signature ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Deuxième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt six mille cinq cent six euros (EUR 86.506,-) représenté par quarante-et-un mille cent soixante-dix (41.170) parts sociales de Classe A, quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales de Classe B, et quarante-et-un mille cent soixante-neuf (41.169) parts sociales de Classe C, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euros (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille trois cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: H. GILBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57310. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010017254/180.

(100011229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Schiffahrts Gesellschaft Reederei Hamburg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 50.375.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 septembre 2009

La démission de Monsieur Adrien SCHAUS de son poste de Liquidateur est acceptée.

Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau Liquidateur de la société

Pour extrait sincère et conforme

Pour SCHIFFAHRTS GESELLSCHAFT REEDEREI HAMBURG S.A. (EN LIQUIDATION)

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010019076/16.

(100013285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.